



FEUILLET VISITE PREALABLE ACCUEIL SECURITE (FVPAS)

Numéro de projet associé au plan de prévention : Numéro unique d'accès annuel

Type de plan de prévention : Accord Cadre - Contrat d'entretien - Exploitation

Identification de l'Entreprise Extérieure*:

SOCIETE et REPRESENTANT	MAIL	Adresse postale	Description INTERVENTION	Date de la visite préalable :

Date d'activation : 01/01/2025

Date de fin : 31/12/2025

Sites et lieux :

SITE : HOPITAUX DE BRABOIS: ENSEMBLE DES BATIMENTS ET DU SITE (B00)

SITE : HOPITAUX URBAINS: ENSEMBLE DES BATIMENTS ET DES SITES (C00)

Titulaire ou suppléant donneur d'ordre de l'EU : CHRU NANCY*

Nom :

Téléphone :

Mail :

Les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires.

Documents téléchargeables sur site internet CHRU : <https://www.chu-nancy.fr/>

COMPTE RENDU DE LA VISITE PREALABLE

Prise en compte du plan de prévention mère consultable sur le site du CHRU.

Le plan de prévention annuel ne se substitue pas à un plan de prévention ponctuel lié à une opération spécifique et limitée dans le temps.

Déclaration obligatoire de l'ensemble des sous-traitants de tout rang.

Procédure Accès aux sites du CHRU :

Les entreprises désignées dans les contrats avec le CHRU réaliseront les déclarations obligatoires nécessaires à la délivrance des autorisations d'accès sur les sites du CHRU de Nancy. Ces demandes sont rattachées à un numéro d'accès annuel communiqué par le Donneur d'ordre.

Demande d'accès pour le chargé d'affaire afin de procéder à la visite préalable via le lien Forms suivant :

<https://forms.office.com/e/VGd3ymJYHG>

Déclaration des personnels de l'entreprise travaillant sur les sites du CHRU via le lien Forms suivant :

<https://forms.office.com/e/2ydDvemXrE>

Déclaration des véhicules de la société par la direction de l'Entreprise Extérieure pour permettre l'accès aux sites via le lien Forms suivant :

<https://forms.office.com/e/VGd3ymJYHG>

Sur site chaque salarié sera identifié par le nom de son entreprise et devra être en possession de la carte d'identité BTP pour présentation en cas de contrôle inopiné par les organismes officiels de prévention.

Si besoin, des badges d'accès sont disponibles sous condition au niveau des postes accueil et surveillance à l'entrée des sites du CHRU.

Une copie du Plan de prévention est remise à l'ENTREPRISE EXTERIEURE/ ENTITE.

Le plan de Prévention est constitué de la trame Mère et du Feuillet signé lors de la visite préalable

Les documents sont téléchargeables sur site internet CHRU : <https://www.chu-nancy.fr/>

Le plan de prévention devra être décliné par le Responsable de l'Entreprise Extérieure à son personnel intervenant.

Les modes opératoires de l'Entreprise Extérieure et le PLAN DE PREVENTION propre à l'ENTITE doivent être remis signés au CHRU dans le mois qui suit la signature du document.

L'Entreprise Extérieure a pour obligation de joindre la liste à jour de son personnel intervenant sur les sites du CHRU

Les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires.

Documents téléchargeables sur site internet CHRU : <https://www.chu-nancy.fr/>

Analyse de risques et Mesures de prévention

- Risques de chute de plain-pied

- PREV01 Signalisation provisoire d'occupation des zones et des ouvrages
- PREV02 Fermetures des trémies et mise en place de protections périphériques lors des ouvertures
- PREV03 Nettoyage des voiries, Blindage et protection des fouilles en tranchées

- Risques de chute de hauteur

- PREV04 Travaux en hauteur en protection collective (PIRL ou ECHAFAUDAGE) dans le respect de la recommandation R408 concernant la réception et l'utilisation par personne compétente. Utilisation des escabeaux interdite (cf D 924-2004)
- PREV05 Utilisation des nacelles suspendues (B04 ILM et C14 LEPOIRE): Compétence à la manœuvre et la compétence à la déplacer sur les différents patios
- PREV06 Utilisation des nacelles suspendues (B04 ILM et C14 LEPOIRE): Plan de prévention spécifique à réaliser pour encadrer la démarche au droit des différents patios
- PREV07 Prise en compte des installations en place (cf. DOE et DIUO).
- PREV08 Mesures à minima pour le remplacement d'équipement. (Menuiseries extérieures en urgence et non programmée) : Système SYAM, formation « travaux en hauteur », aptitude médicale de non contre-indication au port des EPI Antichute

- Risques liés aux circulations internes

- PREV09 Plan de Prévention Annuel intégrant uniquement les interventions du titulaire des marchés liés aux marchés et Accords cadre
- PREV10 Les interventions spécifiques sur des opérations, disposant d'un numéro de projet DTAI-NH feront l'objet de PDP spécifique auprès de chaque donneur d'ordre.
- PREV11 Chacun des sous-traitants des titulaires des marchés doit déclarer ses sous-traitants. Chacun des sous-traitant prendra en compte les spécificités et les risques propres vus en visite préalable
- PREV12 Réalisation d'une visite préalable et prise en compte du PLAN DE PREVENTION/ PROTOCOLE SECURITE
- PREV13 Signalétique chantier (Port du casque obligatoire, Danger, Chantier interdit au public)
- PREV14 Plan de signalisation et circulation par phasage
- PREV15 Procédure d'accès via LIENS FORMS
- PREV16 Tenir informé le Cadre de santé et le Donneur d'Ordre du planning
- PREV17 Emprise spécifique sur les places de stationnement : Date et plan situation à définir par le donneur d'ordre et à soumettre au PC SECURITE
- PREV18 Places réservées par le PC Sécurité. Signalétique à mettre autour des emplacements pour maintien des places sur plusieurs jours à la charge de l'Entreprise Extérieure
- PREV19 Travailleur isolé: Hors Horaire public CHRU: cf. dérogation DREETS. Prendre en compte l'absence des agents CHRU dédiés à la surveillance spécifique. Mesures compensatoires à prendre par les EE
- PREV20 Travailleur isolé: Horaire public CHRU: Accompagnement DTAI-NH Présence d'un cadre du Service visité obligatoire
- PREV21 Identification des intervenants via leur tenue professionnelle

Les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires.

Documents téléchargeables sur site internet CHRU : <https://www.chu-nancy.fr/>

- Risque routier

- PREV22 Véhicules de chantier stationnés sur zone avec marquage
- PREV23 Circulation de poids lourds (Voir procédure et exigences DNTIFP: Bâchage, arrosage, augmentation de la périodicité de remplacements des filtres des CTA...)
- PREV24 Respect des sens de circulation, des règles de stationnement, des voies de circulation notamment entrée et sortie
- PREV25 Respect les limitations de vitesse et code de la route
- PREV26 Veiller à ne pas encombrer les accès notamment Ambulance et Voies Pompiers/échelle

- Risques liés à l'activité physique

- PREV27 Vol et vandalisme : Mettre en place des équipements de stockages fermés
- PREV28 Vol et vandalisme : Repli du matériel portatif à chaque départ de la zone de travail
- PREV29 Vol et vandalisme : Fermeture obligatoire des dispositifs d'accès (Porte, chaîne, cadenas)
- PREV30 Vol et vandalisme : Information immédiate à la DTAI-NH sur la base du dépôt de plainte papier
- PREV31 Travail jours fériés : Respect de la réglementation sur la durée de travail et les repos compensateurs
- PREV32 Travail jours fériés : Demande de dérogation et obligations réglementaires des EE vis-à-vis de la DREETS
- PREV33 Travail jours fériés : Transmettre au CHRU les justificatifs d'accord des autorités compétentes
- PREV34 Travail jours fériés: Information par l'EE au DO du CHRU des retours de la DREETS

- Risques liés à la manutention mécanique

- PREV35 Interdire toute présence humaine sous la charge lors du grutage
- PREV36 Prise en compte des dispositions liées à l'hélistation (Cône d'envol) - cf. procédure
- PREV37 Grutage depuis les voiries dans le respect du plan de grutage - cf. plan de récolement et réseau aérien
- PREV38 Prise en compte des plans de récolement des réseaux souterrains et aériens
- PREV39 Respect des prescriptions liées à la galerie souterraine (charge, effondrement d'ouvrage)
- PREV40 Non utilisation, encombrement ou mise à disposition de toutes voies pompiers en l'absence d'un protocole spécifique demandé auprès du chargé de sécurité opérationnelle du site
- PREV41 Dossier d'adéquation de grue visé par le levageur
- PREV42 Livraison et déchargement des équipements par transpalette. (Colisage)
- PREV43 Repérage des réseaux au préalable selon les plans de récolement et la visite sur site à planifier au préalable auprès du DTAI-NH (Exploitation-Maintenance/ SSI/ DSP QPARK).
- PREV44 DT/DICT pour le repérage des exploitants hors CHRU (Dalkia, Métropole, SEEV...)
- PREV45 Formation AIPR obligatoire et FASICULE 2 pour chaque opérateur.

- Risques liés aux ambiances thermiques

- PREV64 Respect des temps de travail, de pause et de récupération
- PREV65 Prise en compte des notices techniques des installations et sites

Les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires.

Documents téléchargeables sur site internet CHRU : <https://www.chu-nancy.fr/>

- Risques liés aux produits, aux émissions et aux déchets

- PREV46 Dossier technique amiante à prendre en compte notamment pour le tirage de câble dans les faux plafonds et lors de démolition d'ouvrages.
- PREV47 Respect de prescriptions écologiques notamment pour l'abattage des arbres. Mesures de défrichage à communiquer au Responsable SURETE SECURITE du CHRU
- PREV48 Non autorisation de retrait de MCA ; Information préalable au DO si découverte et point d'arrêt
- PREV49 Zone d'intervention dans respect de zones écologiques (Protection des espèces...).
- PREV50 Equipements de travail équipés de dispositifs de captage à la source notamment vis-à-vis de la silice et poussières de bois

- Risques liés aux agents biologiques

- PREV51 Circulation de poids lourds (Voir procédure et exigences DNTIFP)
- PREV52 Prendre en compte les dispositions particulières des zones de manipulation de matières dangereuses notamment Carburant, fluides médicaux
- PREV53 Protection vis-à-vis du risque poussière (Bâchage des poids lourds, nettoyage des voiries, abattage des poussières à l'humide...)
- PREV54 Protection des ouvrages par balisages rigides, étanches et disposants d'une protection mécanique
- PREV55 Respect de la tenue professionnelle et tenues spécifiques aux secteurs
- PREV56 Veiller à ne pas encombrer les couloirs pour la bonne circulation des patients et des visiteurs.
- PREV57 Travaux dans les faux plafonds : Le DONNEUR D'ORDRE du CHRU de Nancy sera amené à donner des préconisations de bio nettoyage plus précises.
- PREV58 Travaux dans les faux plafonds : Le DONNEUR D'ORDRE rencontrera les cadres de santé sur site avant le début des travaux pour formaliser les interventions et les interférences. Les mesures seront à prendre en compte par l'EE.

- Risques liés aux équipements de travail

- PREV59 Travaux sous consignation obligatoirement réalisées par la DIRECTION DE L'EXPLOITATION.
- PREV60 Accompagnement des techniciens de maintenance, des prestataires par les agents de la DIRECTION DE L'EXPLOITATION

- Risques liés aux effondrements et aux chutes d'objets

- PREV61 Phasages en concertation avec le PC SECURITE pour le maintien des systèmes de détection incendie notamment pour les réseaux enterrés

- Risques liés nuisances et au bruit

- PREV62 Prendre toutes dispositions pour minimiser le bruit (Matériel insonorisé, Horaire de travail 8h-12h et 14h-17h, validé par DO/Cadre Santé. Source sonore interdite à proximité des services en activité)
- PREV63 Travail en dehors des heures de service

Les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires.

Documents téléchargeables sur site internet CHRU : <https://www.chu-nancy.fr/>

-Risques liés à l'incendie/explosion

- PREV66 Réalisation permis Feu
- PREV67 Moyens de secours Incendie au droit du poste de travail mis en place par EE (Extincteur à poudre à proscrire)
- PREV68 Phasages en concertation avec DIRECTION DE L'EXPLOITATION pour maintien des systèmes existants notamment les réseaux enterrés
- PREV69 Permis feu à réaliser chaque jour avant le début des travaux. Appel au PC sécurité
- PREV70 Permis feu : « Risque poussières » et Travaux par point chauds: Prise en compte de la fin de l'intervention réelle du point chaud
- PREV71 Permis feu : « Risque poussières » et Travaux par point chauds: Appel au PC par l'EE ou le Prestataire à la fin effective du point chaud afin de déclencher la ronde de sécurité
- PREV72 Point particulier hélistation : Procédure d'accompagnement du PC SECURITE
- PREV73 Définir avec le PC SECURITE, les mesures compensatoires si intervention à proximité du réseau SSI. Informer le PC SECURITE de tout heurs sur réseau SSI (Câblage rouge/orange)

- Risques liés à l'électricité et l'éclairage

- PREV74 Raccordement hydraulique et électrique par personne habilitée
- PREV75 Consignations des énergies au préalable de toute intervention. Déconsignation obligatoire par la DIRECTION DE L'EXPLOITATION. PV de procédure Consignation/Déconsignation à TRANSMETTRE au DO.
- PREV76 Port des protections adéquates et niveau d'habilitation.

-Risques liés aux rayonnements

- PREV77 Mesures liées à l'ambiance de travail à proximité des aimants
- PREV78 Ne rentrer dans une salle qu'accompagné du technicien compétent (GENERAL ELECTRIC /SIEMENS/...
- PREV79 Ne pas porter de montre ; bijoux ; lunettes ; portables et tout objets métalliques ; Attention aux chaussures de sécurité métalliques
- PREV80 Proscrire le port de pacemaker ; broche, prothèse etc.
- PREV81 Utilisation de matériel amagnétique
- PREV82 Plan de prévention spécifique CRP à renseigner « avec les spécificités de la médecine nucléaire »
- PREV83 Consultation et information préalable au CRP par l'EE
- PREV84 Port d'un dosimètre par tous les agents que ce soit du CHRU ou des sociétés extérieures lorsqu'ils sont amenés à travailler dans le service.
- PREV85 Utilisations des dosimètres visiteurs à disposition dans le bureau des PCR (B01.S2C009a) après renseignement du registre prévu à cet effet.

- Risques Psychosociaux

- PREV86 Droit d'alerte
- PREV87 Protocole d'action conforme au DUERP

Les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires.

Documents téléchargeables sur site internet CHRU : <https://www.chu-nancy.fr/>

Protocole Chargement-Déchargement *

Matériels et engins spécifiques utilisés pour le chargement/déchargement*
Caractéristiques du véhicule, aménagement, équipements*
Nature et conditionnement de la marchandise*
Précautions ou sujétions particulières liées à la nature de la marchandise (réglementation transport de matière dangereuses) *

Matériels mis a disposition par le CHRU si PDP spécifique

Nacelle élévatrice ELECTRIQUE ciseau
Nacelle sur câble C14 LEPOIRE
Nacelle sur câble B04 ILM
Nacelle élévatrice ELECTRIQUE sur mat
Echafaudage de pied

Matériels de l'EE* :

Les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires.

Documents téléchargeables sur site internet CHRU : <https://www.chu-nancy.fr/>

Produits prêtés par le CHRU*

Désignation : Aucuns produits prêtés

Produits de l'EE* :

Désignation :

Liste des déchets*

Libellé :

Quantité :

Lieu de stockage :

Filière d'évacuation et traitement :

Signature de l'Entreprise Extérieure*

Je certifie avoir pris connaissance des documents de prévention téléchargeables notamment les Annexes FVPAS 1 à 6 sur le site internet du CHRU : <https://www.chu-nancy.fr/>

ENTREPRISE EE	MAIL REPRESENTANT	DATE VISITE PREALABLE Inspection Commune IC	SIGNATURE

Signature du donneur d'ordre*

Nom Prénom :

Signature de l'Assistant à l'Entreprise Utilisatrice CHRU*

Nom Prénom :

Les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires.

Documents téléchargeables sur site internet CHRU : <https://www.chu-nancy.fr/>